

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2007-0446/PR/MEFPCP portant fixation du prix de la viabilisation par mètre carré cessible du Lotissement de Salines Ouest.

n° 2007-0446/PR/MEFPCP

MinistèreMinistère de l'Économie, des Finances et de la Planification,
chargé de la Privatisation**Date de publication**

7 mai 2007

Numéro JO

n° 9 du 15/05/2007

Date du numéro

15 mai 2007

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS**VU** La Constitution du 15 septembre 1992**VU** Le Décret n°2005-0067/PRE du 21 mai 2005 portant nomination du Premier Ministre**VU** Le Décret n°2005-0069/PREdu 22 mai 2005 portant nomination des membres du Gouvernement**VU** Le cahier des charges du Lotissement des Salines Ouest.**TEXTE INTÉGRAL****Article 1er**

Le prix de cession du mètre carré au Lotissement des Salines Ouest est modifié et fixé comme suit

- le prix du foncier jadis 2 500 à 1 200 FD le mètre carré
- le coût d'adduction d'eau à 1 135,5 FD le mètre carré
- le coût du réseau électrique à 514 FD le mètre carré
- le coût du réseau téléphonique à 117 FD le mètre carré
- le coût des voiries et de l'assainissement à 2 033,5 FD le mètre carré d'où un coût de revient total par mètre carré à 5 000 FD le mètre carré.

Article 2

Ladite modification du prix de cession est intervenue afin de viabiliser le Lotissement des Salines Ouest avant toute construction.

Article 3

Le terrassement des parcelles de terrain reste à la charge des bénéficiaires.

Article 4

Le présent Arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH